

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de  
membres**

En Exercice 19

Présents 15

Votants 18

**Date de convocation**

11/03/2025

**Date d'affichage**

11/03/2025

Objet : révision des  
tarifs du cimetière.

**Délibération n° 2025DEL004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC**

**Séance publique du 17 mars 2025**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents :**

Mmes, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FOURGEAUD, GUITARD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET

**Absents et excusés :**

Aurélien BRUNET procuration donnée à Caroline BOURGER

Nicole BAYLE donne procuration à Jean-Pierre CHAZELAS

Claire MOURNETAS donne procuration à Nathalie COIGNAC

Laure GRAPTON absente

Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L.2122-22, 8<sup>ème</sup> alinéa ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la tarification du cimetière communal des concessions et du columbarium ;

**M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre CHAZELAS, adjoint au Maire en charge des affaires funéraires.**

**M. CHAZELAS expose à l'Assemblée que :**

- il est souhaitable de modifier les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium en raison des travaux d'agrandissement du columbarium, et propose la concession à la dimension :

**Propose les tarifs suivants :**

DIMENSION	TARIF – CONCESSION 30 ANS
3m x 1,50m (soit 4,50 m <sup>2</sup> – 1 à 2 personnes inhumées superposées)	300 €
3m x 3m (soit 9 m <sup>2</sup> – maximum 4 personnes inhumées)	500 €
Cases au columbarium (environ 2 urnes taille standard)	550 €
<b><u>Occupation du caveau communal</u> : 6 mois maximum, 2 mois gratuits ensuite 20€/mois</b>	

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 087-218719201-20250325-2025DEL004-DE



M. le Maire reprend la parole.

Vu les propositions du Maire,

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**APPROUVE les nouveaux tarifs du cimetière.**

**Cette délibération annule et de remplace la délibération 2021DEL033 du 14 juin 2021.**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, le 19/03/2025



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre  
PORTHEAULT, Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 25/03/25  
Et la publication le 25/03/25

